



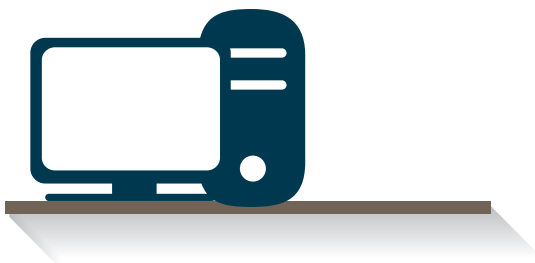
Une étude du CPCP

Le harcèlement à l'école

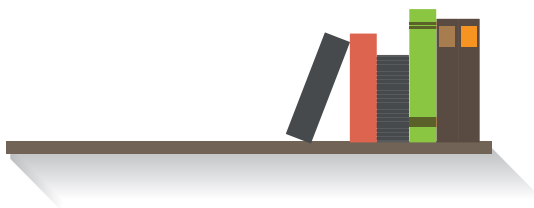


Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

INFOS



- Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :
- En **téléchargement**, depuis l'adresse internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/etudes-et-prospectives
 - En **version papier**, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :
Rue des Deux Églises, 41 - 1000 Bruxelles
T : 02/238 01 69 - M : archives@cpcp.be



INTRODUCTION

« Gaspard, un jeune collégien de 11 ans, fait sa rentrée dans un nouveau collège. Anthony, l'un des garçons de sa classe décide aussitôt d'en faire son souffre-douleur, juste pour rigoler, parce qu'il aurait *une tête claque*, autrement dit de gentil, de premier de la classe. La vérité, c'est que Gaspar est un enfant sensible, réservé, curieux. Le cauchemar commence par l'intrusion forcée du tortionnaire dans sa vie, par les plaisanteries d'un goût douteux, puis cela dégénère. La souffrance s'accroît chez la victime en même temps que la méchanceté devient cruauté chez le tortionnaire. Jusqu'à ce que Gaspard décide de passer à la contre-offensive »¹.



Cet extrait est le résumé d'un livre jeunesse, *L'enfer au collège*, qui aborde la thématique difficile du harcèlement à l'école. On pense souvent que ces scènes, ces témoignages relèvent de la fiction ou sont exagérés. Cependant, des études récentes indiquent le contraire. Au niveau international, « près de 28 % des jeunes occidentaux de 11 à 15 ans sont impliqués dans du harcèlement chaque année »² ; en Fédération Wallonie-Bruxelles, une étude menée auprès de 6 452 élèves (de la 6^e primaire à la 3^e secondaire) révèle qu'un jeune sur trois est impliqué dans des faits de harcèlement.³

La violence à l'école et le harcèlement sont donc des faits avérés et fréquents. Outre la fréquence, des chercheurs ont récemment mis en évidence que cette forme de violence peut avoir des conséquences plus ou moins importantes tant à court qu'à plus long terme. C'est pourquoi tant le personnel enseignant que les politiques se mobilisent. Ainsi, la ministre de l'Enseignement de

¹ A. HENOR, *L'enfer au collège*, Toulouse : Milan, « Poche Junior », 2012, quatrième de couverture.

² W. CRAIG, et alii, cités par B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles : Rapport d'enquête*, Louvain-la-Neuve : UCL, GIRSEF, 2014, p. 3.

³ B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *op. cit.*

la Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet, a annoncé en août dernier se donner trois ans pour doter les établissements scolaires d'une *stratégie anti-harcèlement*.⁴

Alors qu'elle a longtemps été passée sous silence, la violence à l'école, et plus particulièrement le harcèlement à l'école, sont devenus des thématiques au cœur des préoccupations du monde éducatif. Elles sont pourtant encore méconnues et minimisées par une majorité de la population. Nous vous proposons donc de décrypter ensemble cette problématique. Dans un premier temps, nous définirons le harcèlement scolaire. Nous nous attacherons ensuite aux facteurs qui peuvent l'induire. Puis, nous essaierons de comprendre ses conséquences. Enfin, nous aborderons les stratégies de prévention et d'intervention possible contre le harcèlement.

Notons que dans cette publication, nous avons pris le parti de nous centrer sur le harcèlement scolaire : c'est-à-dire les faits et actes de harcèlement qui ont lieu dans le cadre de l'institution scolaire, à l'exclusion de toute autre forme, y compris le cyberharcèlement (cfr. encadré ci-contre). Ces deux thématiques quoiqu'apparentées, se distinguent tant sur la forme de la relation que sur la prévention et l'intervention. Afin d'éviter toute confusion, nous avons préféré ne pas les traiter ensemble.

⁴ « La Fédération Wallonie-Bruxelles s'attaque au harcèlement à l'école », *RTBF.be*, 17 septembre 2015, http://www.rtbf.be/info/societe/detail_la-federation-wallonie-bruxelles-s-attaque-au-harcèlement-a-l-ecole?id=9082629, article consulté le 13 novembre 2015.

Le Cyber-harcèlement

Le 9 décembre dernier, la presse relatait le suicide d'une jeune fille de 12 ans, victime de cyber-harcèlement.⁵ Ce triste fait-divers a mis en lumière un phénomène qui prend de l'ampleur : le cyber-harcèlement. Il s'agit d'une déclinaison du harcèlement qui fait appel à toutes les formes de technologies de l'information et de la communication. Il se déroule hors du cadre scolaire, dans le prolongement de celle-ci. Tout comme pour le harcèlement à l'école, le cyber-harcèlement se distingue selon qu'il est direct ou indirect. On dit qu'il est direct lorsqu'il est verbal (courriels méprisants, chats négatifs sur les forums), physique (envoi de virus, modification de mots de passe), non-verbal (publication de photos ou d'image en ligne) ou social (exclusion d'un groupe en ligne). Nous parlons de cyber-harcèlement indirect lorsque l'auteur usurpe l'identité de sa victime, dénigre ou lance des rumeurs.⁶

Le cyber-harcèlement diffère du harcèlement scolaire par son caractère intrusif : le GSM et les réseaux sociaux sont omniprésents dans la vie des jeunes, indépendamment du moment et du lieu. « Les jeunes sont dès lors une cible potentielle pour les cyber-harceleurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. »⁷

Qu'il soit scolaire ou « en ligne », les conséquences du harcèlement restent les mêmes : difficultés et échecs scolaires, isolement de la victime, dépression et trouble de l'anxiété, troubles psychosomatiques et dans les cas les plus graves, suicide (cf. partie 1.3 Les conséquences du harcèlement scolaire).

⁵ « Laura (12 ans) met fin à ses jours : "Un harcèlement d'une seule personne, qui a abouti à un drame" », Lalibre.be, 9 décembre 2015, <http://www.lalibre.be/actu/belgique/laura-12-ans-met-fin-a-ses-jours-un-harcelement-d-une-seule-personne-qui-a-abouti-a-un-drame-566883c835708494c9640af1>, consulté le 11 décembre 2015.

⁶ C. VAN HONSTÉ, Le Cyber-Harcèlement – Quand le harcèlement se poursuit en dehors de l'école, Bruxelles : FAPEO, « Analyse », 2014, <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2014/05/15-2014-Cyberharc%C3%A8lement.pdf> ; « Cyber-harcèlement – Que peut faire l'école ? », ChildFocus.be, s. d., <http://www.childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/professionnels/les-reseaux-sociaux/cyber-harcelement-que-peut-faire>, consulté le 14 décembre 2015.

⁷ Observatoire des Droits de l'Internet, cité par C. VAN HONSTÉ, *op. cit.*

I. COMPRENDRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

1. Les caractéristiques et formes du harcèlement

Avant de définir le harcèlement, il est important de noter que le harcèlement scolaire est une des formes les plus courantes que peut prendre la violence à l'école⁸. Celle-ci est en effet un concept *fourre-tout* qui désigne « l'ensemble des faits physiques ou psychiques qui “entraînent la souffrance ou des dommages physiques ou psychiques chez des personnes qui sont actives dans ou autour de l'école, ou qui visent à endommager des objets à l'école”⁹ ». « La violence agit à l'école, résonne dans l'espace scolaire, mais aussi bien au-delà de cet espace, dans l'environnement socioéducatif. Elle interagit avec le climat institutionnel, les pratiques éducatives, les comportements et les liens du jeune avec l'institution et la société. La violence résonne, se transpose et fait écho sur les autres lieux de vie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur les personnes de son entourage. »¹⁰

“ *Le harcèlement peut se définir comme étant un fait qui entraîne une souffrance ou des dommages physiques ou psychiques.* ”

En tant que sous-ensemble de cette notion de violence scolaire, le harcèlement peut se définir comme étant un fait qui entraîne une souffrance ou des dommages physiques ou psychiques. Dans le domaine juridique, la définition du harcèlement se limite d'ailleurs à cela : « *Harcèlement* : sans préjudice de définitions propres aux domaines de l'emploi et de l'enseignement visés dans le présent décret, la situation dans laquelle un comportement non désiré qui

⁸ B. GALAND, P. PHILIPPOT, S. PETIT, M. BORN, G. BUIDIN, « Regards croisés sur les phénomènes de violence en milieu scolaire : Élèves et équipes éducatives », *Revue des Sciences de l'Éducation*, 30, 2004, p. 465-486.

⁹ A. BAUER, cité par A. KARRAY Khemiri, D. DERIVOIS, « La violence scolaire du point de vue des professionnels des maisons d'enfants à caractère social : Une étude exploratoire », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, LX, 7-8, 2012, p. 517.

¹⁰ E. DEBARBIEUX, cité par A. KARRAY Khemiri, D. DERIVOIS, *op. cit.*, p. 517.

est lié à l'un des critères protégés d'une personne survient avec pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »¹¹ Il est à noter que le harcèlement scolaire est un concept juridiquement flou : dans ce décret, la notion de harcèlement vise différents domaines du quotidien ; dans le Code pénal il n'est pas défini : il est employé tant pour désigner le harcèlement moral que sexuel ou physique, cible des publics divers dans un ensemble de domaines du quotidien.

Nous le constatons, définir le harcèlement est un exercice difficile : les définitions varient en fonction du cadre et sont assez floues. Néanmoins, dans le domaine scientifique, si celles-ci sont nombreuses, une majorité de chercheurs s'accordent sur trois caractéristiques :¹²

- la répétitivité ;
- l'intention de nuire ;
- un déséquilibre de pouvoir entre les protagonistes.

Tout d'abord, la violence à l'école peut être qualifiée de harcèlement¹³ lorsque les faits se répètent. La fréquence de cette répétition est plus difficile à définir, certains évoquent une répétition hebdomadaire durant un mois au moins¹⁴. D'autres penchent plutôt pour la répétition fréquente des actes durant six mois¹⁵. Certains ne parlent de harcèlement que lorsque les faits s'étendent sur l'ensemble de l'année scolaire¹⁶. Dans tous les cas, si nous prenons l'exemple

¹¹ Décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, 12 décembre 2008, modifié le 5 décembre 2013.

¹² D. OLWEUS, *Bullying at school : What we know and what we can do*, Malden : Blackwell Publishing, 1993, cité B. GALAND, V. HOSPEL N. BAUDOIN, *op. cit.*

¹³ En anglais, langue majoritairement utilisée dans les écrits scientifiques, le harcèlement s'apparente au « bullying », qui peut également se traduire par « intimidation ».

¹⁴ D. OLWEUS, cité par J. GURBA, V. MEUSY, *Du harcèlement scolaire au cyber-harcèlement : état des lieux dans le canton du Jura au cycle 2*, Mémoire de Bachelor non publié, Porrentruy : Haute-Ecole Pédagogique Bejune, 2014, p. 7.

¹⁵ F. LOWENSTEIN, cité par J. GURBA, V. MEUSY, *op. cit.*, p. 7.

¹⁶ D. NESDALE, K. DURKIN, A. MAASS, J. KIESNER, J. A. GRIFFITHS, « Effects of group norms on children's intentions to bully », *Social Development*, XVII, 4, 2008, p. 889-907.

d'un enfant qui tape un autre enfant dans la cour d'école, une fois, nous qualifierons cet acte de violence physique. Si par contre l'enfant tape l'autre régulièrement : par exemple dans les vestiaires à la suite du cours de sport qui a lieu une fois par semaine, alors cet acte relèvera du harcèlement.

“ *Les faits de violence physique ou psychologique se répètent plusieurs fois dans un certain laps de temps.* ”

Ainsi, s'il est difficile de s'accorder sur la fréquence de la répétition, nous pouvons dire qu'il y a harcèlement lorsque les faits de violence physique ou psychologique se répètent plusieurs fois dans un certain laps de temps.

Ensuite, l'intimidation se caractérise également par l'intention de l'auteur de faire du tort à autrui¹⁷. C'est-à-dire que le harceleur, lorsqu'il agit, doit avoir la volonté de nuire à autrui. Notons que cette intention n'est pas toujours consciente ou avouable : les auteurs trouvent, la plupart du temps, une autre excuse à leurs actes¹⁸ ; « ces derniers pourraient être plutôt préoccupés

par les bénéfices de leurs actes en termes de statut ou de réputation que par le tort causé à autrui »¹⁹. Si l'intention n'est pas toujours évidente à établir, nous constatons cependant que l'acte relève du harcèlement lorsqu'il n'est pas involontaire : l'auteur souhaite, consciemment ou non, faire du mal à autrui. Nous ne le développerons pas ici, mais ajoutons que cette intention est influencée par différents facteurs, notamment la pression sociale et les normes du groupe dont l'auteur fait partie.²⁰

Enfin, le dernier élément déterminant le harcèlement est la présence d'une relation de domination entre le harceleur et sa victime. C'est-à-dire que dans une relation de harcèlement, il existe un déséquilibre de pouvoir entre les acteurs : l'un est dominant, l'autre dominé. Cette asymétrie dans la relation « ne réside pas nécessairement dans la force physique et tient plutôt à la perception qu'en ont les protagonistes »²¹. Cette distinction est importante : le harceleur peut

¹⁷ D. OLWEUS, *Bullying at school...*, *op. cit.* ; B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *op. cit.*

¹⁸ J. GURBA, V. MEUSY, *op. cit.*

¹⁹ B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *op. cit.*, p. 3.

²⁰ D. NESDALE, K. DURKIN, A. MAASS, J. KIESNER, J.A. GRIFFITHS, *op. cit.*

²¹ B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *op. cit.*, p. 3.

différer du profil de l'imaginaire collectif (des garçons grands et forts qui taperaient sur un plus faible) ; cela peut être un groupe de personnes plus petites qui se moquent du poids d'une personne plus grande qu'elles. Si le groupe se perçoit comme plus fort et que la victime se perçoit comme plus faible, alors il y a déséquilibre, même si au niveau de la force physique, l'équilibre est inversé. S'il peut donc être difficile pour une personne extérieure d'établir le sens de la relation du harcèlement, celle-ci se caractérise par la présence d'un individu ou d'un groupe dominant et d'un individu ou d'un groupe dominé.

À la lumière de ces éléments, nous pouvons donc définir le harcèlement comme une exposition répétée d'un élève à des actions négatives – qu'elles soient physiques ou psychologiques – de la part d'un ou plusieurs élèves qui a/ont l'intention de la faire souffrir et qui est/sont perçu(s) comme étant dominant(s).²²

Cette définition met en avant que le harcèlement scolaire peut être physique ou psychologique. La littérature formule une autre distinction entre harcèlement direct et indirect. On parle d'intimidation directe pour désigner des comportements ouverts et directs s'exprimant de manière verbale (les injures et les taquineries), matérielle (le vol et les dégradations) ou physique (les coups, les bousculades, le racket ou les atouchements). Le harcèlement indirect regroupe, quant à lui, les comportements plus subtils ou centrés sur la relation tels que l'ignorance, les rumeurs, le rejet et l'exclusion. Cette seconde forme est également nommée harcèlement relationnel.²³

“ *Nous pouvons donc définir le harcèlement comme une exposition répétée d'un élève à des actions négatives – qu'elles soient physiques ou psychologiques – de la part d'un ou plusieurs élèves qui a/ont l'intention de la faire souffrir et qui est/sont perçu(s) comme étant dominant(s).* ”

²² D. OLWEUS, *Bullying at school...*, op. cit. ; B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, op. cit. ; D. NESDALE, et alii., op. cit.

²³ D. NESDALE, et alii., op. cit. ; B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, op. cit. ; K. BOSWORTH, D. L. ESPELAGE, T. R. SIMON, « Factors Associated with Bullying Behavior in Middle School Students », *The Journal of Early Adolescence*, XIX, 3, 1999, p. 341-362.

Si tant les filles que les garçons commettent des faits de harcèlement, la forme diffère néanmoins en fonction du genre. En effet, alors que les filles auront tendance à s'engager dans des comportements indirects, les garçons se dirigeront plutôt vers le harcèlement direct.²⁴

2. Profils des élèves et facteurs liés au harcèlement

Le harcèlement scolaire est donc une forme de violence scolaire répétée d'un groupe ou d'un élève dominant envers un groupe ou un élève dominé, dans l'intention de faire du tort à ce dernier. Mais qui sont ces élèves impliqués dans le harcèlement ? Y a-t-il des facteurs qui les prédisposent à être acteurs de ce genre de fait ?

Tout d'abord, comme nous l'avons évoqué, le harcèlement scolaire n'est pas une question de genre : tant les garçons que les filles s'y engagent. Nous pouvons néanmoins observer un effet du genre : les garçons s'y engageant davantage que les filles. Une étude de Galand, Hospel et Baudoin en 2014, qui dresse un état des lieux du harcèlement scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, montre que les garçons s'aventurent davantage que les filles. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les premiers sont 18 %²⁵, tandis que les secondes sont 9,7 %. Notons que cette différence s'estompe lorsqu'il s'agit de harcèlement relationnel.

“ *Le harcèlement n'est pas lié au milieu.* ”

Ensuite, cette même enquête démontre que le harcèlement n'est pas lié au milieu : ni les catégories socioprofessionnelle et socioculturelle ni la situation géographique des parents ne sont

²⁴ Notons qu'il s'agit de tendance : cela n'exclut pas que chacun puisse commettre l'une ou l'autre forme. D. NESDALE, *et alii*, *op. cit.*

²⁵ Sur un échantillon de 6.452 élèves répartis de la 6^e primaire à la 3^e secondaire.

associées à une prévalence du harcèlement. Ces résultats corroborent diverses études antérieures qui mettent en avant qu'on ne pouvait associer harcèlement et background familial de l'élève.²⁶

Si ce n'est ni au genre, ni au contexte, quels facteurs influenceraient l'engagement dans le harcèlement ? Les chercheurs mettent en avant les caractéristiques individuelles des élèves. Effectivement, certains traits (tels que l'agressivité, la colère, les sentiments de dépression) sont associés à l'engagement dans le harcèlement. Cependant, ces traits diffèrent en fonction du profil de harcèlement de l'élève.

En effet, nous pouvons identifier trois profils²⁷ dans l'intimidation en milieu scolaire : l'élève harceleur, l'élève victime, l'élève harceleur/victime.

– Le harceleur²⁸

Le harceleur, c'est l'élève ou le groupe d'élèves qui initient les agressions sans les subir.²⁹ Diverses études ont mis en évidence que ce type d'élèves tend à être agressif, impulsif et autoritaire. Ils démontrent également un tempérament plus hostile que la moyenne et des comportements moins coopératifs et plus antisocial. De plus, ils seraient moins anxieux que la moyenne de cette population et se sentiraient plus en sécurité.³⁰ De manière surprenante, ces enfants rapportent nouer plus facilement des relations amicales et se sentir plus soutenus par leurs camarades que les enfants non impliqués dans le har-

²⁶ R. VEENSTRA, S. LINDENBERG, A. J. OLDEHINKEL, A. F. DE WINTER, F. C. VERHULST, J. ORMEL, « Bullying and Victimization in Elementary Schools : A Comparison of Bullies, Victims, Bully/Victims, and Uninvolved Preadolescents », *Developmental Psychology*, XLI, 4, 2005, p. 672-682.

²⁷ Il s'agit de profils « types », qui ne sont pas systématiques : les élèves répondant à l'un de ses profils n'ont pas forcément l'ensemble des caractéristiques par le profil. De même, un élève qui se retrouverait dans un des profils n'est pas forcément impliqué pour autant dans le harcèlement scolaire.

²⁸ Selon l'enquête de Galand, Hospel et Baudouin, 14 % des élèves de la 6^e primaire à la 3^e secondaire en FWB rapportent être ou avoir été harceleur. B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *op. cit.*

²⁹ K. HURÉ, R. FONTAINE, V. KUBISZEWSKI, « Traitement de l'information sociale et profils dans le harcèlement scolaire chez les adolescents », *European Review of Applied Psychology / Revue Européenne De Psychologie Appliquée*, LXV, 2, 2015, p. 83-91.

³⁰ R. VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.*

cèlement.³¹ En outre, diverses études³² suggèrent que les enfants harceleurs auraient des parents qui préfèrent la discipline physique, démontrent de faibles compétences de résolution de problèmes et sont indulgents envers les comportements agressifs de leurs enfants.³³

Par ailleurs, ces enfants montrent plus de difficultés d'adaptation au cadre scolaire, tant en terme de bien-être que de réussite, et se sentent moins soutenus (que la moyenne de la population) par les enseignants.

En ce qui concerne leurs comportements d'intimidation, les élèves le justifient par le fait que leurs victimes les auraient provoqués ou parce qu'ils ne l'aiment pas. Ces enfants, s'ils croient réussir ou atteindre leur objectif par l'agression, ne seraient alors pas affectés d'infliger de la souffrance physique ou psychologique à l'autre.³⁴

Les traits de personnalité d'agressivité et d'impulsivité ainsi que le sentiment de réussite, de soutien social et la justification par la provocation de l'autre expliqueraient que ces enfants ne soient pas affectés par la souffrance qu'ils infligent aux autres.

– La victime³⁵

La victime – aussi nommée élève *harcelé* – est celle qui subit l'agression sans pour autant y avoir recourt à son tour³⁶. Les enfants victimes de harcèlement « auraient tendance à être plus renfermés, déprimés, anxieux, prudents, calmes et peu sûrs que les autres »³⁷. De plus, les jeunes harcelés rapportent se sentir plus seuls et moins heureux à l'école que leurs camarades de classe. Ils ont également le sentiment d'avoir moins d'amis.³⁸ Les enfants non impli-

³¹ R.VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.*

³² Les études citées se basent sur des populations non européennes.

³³ R.VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.*

³⁴ *Ibidem.*

³⁵ Selon l'enquête de Galand, Hospel et Baudouin, 16 % des élèves de la 6^e primaire à la 3^e secondaire en FVB rapportent être ou avoir été victimes de harcèlement. B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *op. cit.*

³⁶ K. HURÉ, R. FONTAINE, V. KUBISZEWSKI, *op. cit.*

³⁷ R.VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.*, p. 673 (traduction de l'auteure).

³⁸ *Ibidem.*

qués confirmeraient d'ailleurs cela, en évitant les victimes par peur d'être eux-mêmes harcelés ou par crainte de perdre leur statut social auprès de leurs pairs.³⁹

Par ailleurs, certaines études ont montré un lien entre victimisation et parentalité. En effet, il y aurait notamment un lien entre la perception de surprotection maternelle perçue et la victimisation.⁴⁰

Les victimes ont des réponses très diverses au harcèlement, les plus fréquents étant des comportements d'évitement tels que la volonté de ne plus aller à l'école et le refus de se rendre dans certains endroits.⁴¹

– Le harceleur/victime⁴²

« Les agresseurs/victimes subissent et initient l'agression sur d'autres élèves que ceux qui les ont agressés. »⁴³ Ces élèves ont donc à un moment de leur vie scolaire été victimes de harcèlement ; ils sont par la suite devenus eux-mêmes harceleurs. Les traits de personnalité communs à ces élèves seraient l'agressivité et la dépression.⁴⁴ Ils seraient également plus agités, irascibles et colériques.

De plus, ils présenteraient également des difficultés de socialisation : ils sont peu acceptés socialement, auraient une basse estime d'eux-mêmes et seraient caractérisés par des réponses exagérées (tant émotionnellement qu'au niveau comportemental). Ils souffriraient également d'un rejet de leurs pairs :

« Les victimes ont des réponses très diverses au harcèlement, les plus fréquents étant des comportements d'évitement tels que la volonté de ne plus aller à l'école et le refus de se rendre dans certains endroits. »

³⁹ R. VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.*, p. 673 (traduction de l'auteure).

⁴⁰ *Ibidem*.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² Selon l'enquête de Galand, Hospel et Baudouin, 5 % des élèves de la 6^e primaire à la 3^e secondaire en FWB rapportent être ou avoir été harceleur/victime. B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *op. cit.*

⁴³ M. E. SOLBERG, D. OLWEUS, I-M. ENDERSEN, cités par K. HURÉ, R. FONTAINE, V. KUBISZEWSKI, *op. cit.*, p. 84.

⁴⁴ R. VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.*

ils seraient parmi les personnes les moins aimés de leurs classes.⁴⁵ En outre, les enfants qui ont un profil de harceleurs/victimes auraient des parents moins impliqués et qui peuvent présenter quelques fois des comportements hostiles et de rejets.⁴⁶

Par ailleurs, à l'école, ils auraient tendance à démontrer de faibles compétences académiques et auraient des problèmes de comportements en classe.

Ces élèves présentent plus de difficultés que les élèves victimes et les élèves harceleurs : ils sont souvent impliqués dans d'autres problèmes comportementaux que le seul harcèlement, tel que l'abus d'alcool ou la délinquance.⁴⁷

Enfin, comme nous pouvons le constater, l'implication dans une relation de harcèlement est associée à certaines caractéristiques des élèves. Celles-ci différeront en fonction du profil de l'élève. Cependant, nous pouvons noter que l'engagement dans des actes d'agression est associé à un tempérament colérique et aux personnes peu sûres d'elles.⁴⁸ La victimisation est quant à elle associée à un tempérament dépressif et aux personnes peu sûres d'elles.

Cet engagement est également lié à certaines caractéristiques parentales : une préférence pour la discipline physique dans le cas d'élèves harceleurs, une perception de surprotection maternelle pour les victimes ou une faible implication parentale pour les enfants qui ont un profil *harceleur/victime*.

Ainsi, si on ne peut pas à proprement parler de causes (mais de liens), on peut noter que les caractéristiques personnelles et parentales sont des facteurs qui influencent l'implication des élèves dans la relation de harcèlement. Attachons-nous maintenant à comprendre les conséquences du harcèlement.

⁴⁵ R. VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.* ; D. SCHWARTZ, K. A. DODGE, G. S. PETTIT, J. E. BATES, « The Early Socialization of Aggressive Victims of Bullying », *Child Development*, LXVIII, 4, 1997, p. 665-675.

⁴⁶ L. BOWERS, P. K. SMITH, V. BINNEY, « Perceived Family Relationships of Bullies, Victims and Bully/Victims in Middle Childhood. » *Journal of Social and Personal Relationships*, XI, 2, 1994, p. 215-232 ; R. VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.*

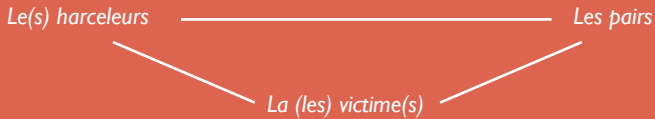
⁴⁷ R. VEENSTRA, *et alii*, *op. cit.*

⁴⁸ En anglais, on utilise le terme « insécure », notion difficilement traduisible qui décrit une personne peu sûre de son environnement, qui se sent en insécurité. Pour plus d'information : http://www.spg.qc.ca/apq/documentsWeb/janv04_troubles_attachement.pdf

Le témoin, un acteur du harcèlement ?

Nous avons évoqué le harcèlement comme une relation duale : harceleur – victime. Cependant, d'autres élèves entrent en ligne de jeu dans la dynamique du harcèlement : les témoins, également appelés spectateur. Ce sont des acteurs passifs de la relation, mais néanmoins important : dans la plupart des situations, le phénomène s'amenuiserait, voire disparaîtrait en cas d'absence des pairs. Le harcèlement à l'école se distingue donc de toute autre forme de harcèlement par cette dimension du groupe. La relation n'est pas duale, mais triangulaire, comme le schéma 1 ci-dessous le représente.

Dynamique du harcèlement⁴⁹



Une chercheuse de l'Université de Turku (Suède), Christina Salmivalli⁵⁰ a étudié le rôle des pairs dans la relation. Elle montre que les témoins peuvent être impliqués de trois manières différentes :

- les **supporteurs** : c'est le public qui s'attroupe, rit ou encourage ;
- les **outsiders** : ce sont les témoins de la scène, qui restent en arrière-plan, sans se positionner ;
- les **défenseurs** : ce sont les élèves qui réconforteront la victime et tenteront d'arrêter la relation.

Les pairs jouent donc un rôle important dans la dynamique du harcèlement : ils modèrent la relation entre harceleurs et victimes. En effet, en supportant, en ne s'impliquant pas ou en défendant la victime, ils encouragent et amplifient, réduisent les effets ou encore font cesser la relation.

Si leur rôle est important dans la relation de harcèlement, les conséquences sont, quant à elles, moindres : être témoins de ce genre de scène amènerait un grand sentiment de culpabilité.

• • •

⁴⁹ J.-P. BELLON, B. GARDETTE, « Le rôle des pairs dans la constitution du harcèlement scolaire », Association pour la Prévention des Phénomènes de Harcèlement, s. d., <http://harcèlement-entre-eleves.com/pages/liens.html>, article consulté le 14 décembre 2015.

⁵⁰ Chr. SALMIVALLI, citée par J.-P. BELLON, B. GARDETTE, *op. cit.*



« Le harcèlement reste un phénomène de groupe. S'il puise assurément une partie de son origine dans les personnalités respectives du harceleur et de la victime, il ne se maintient dans la durée que parce des pairs le soutiennent, l'encouragent ou feignent de l'ignorer. Aussi la plupart des tentatives réussies de prévention du harcèlement passent-elles par des séances de formation des élèves au cours desquelles on s'attache à questionner les mécanismes de groupe à l'origine du harcèlement de façon à les remettre en cause. »⁵¹

3. Les conséquences du harcèlement scolaire

Comme nous pouvons nous y attendre, le harcèlement scolaire a des conséquences négatives sur les acteurs de la relation. Celles-ci seront d'ordre scolaire, mais aussi psychologique et social, tant à court qu'à moyen et long terme. Elles différeront en fonction du rôle que l'élève a dans la relation.

– Harceleurs

D'une part, à court terme, être auteur de faits de harcèlement augmente les risques d'avoir un vécu scolaire négatif.⁵² C'est-à-dire que leur motivation à apprendre, leur perception du climat de la classe et leur relation avec les élèves et/ou les enseignants seront impactées de manière négative. Il existe également une possibilité d'évolution vers d'autres conduites à risques. De plus, si les agressions sont répétées de manière relativement longue, ces élèves ont plus de probabilité d'être en échec scolaire et risquent parfois de décrocher de l'école. Ils auront également plus de risque de tomber dans la délinquance.

D'autre part, comme le montre une étude de Wolke, Copeland, Angold et Costello, les jeunes adultes qui ont harcelé un ou d'autres élève(s) durant leur enfance démontraient à plus long terme une plus grande propension à

⁵¹ Chr. SALMIVALLI, citée par J.-P. BELLON, B. GARDETTE, *op. cit.*

⁵² B. GALAND, *Comprendre le comportement des auteurs de harcèlement : un test de cinq hypothèses*. Communication présentée au 82^e Congrès de l'ACFAS, Québec, mai 2014, <https://www.violence-ecole.ulaval.ca>

avoir des comportements à risque ou illégaux (telles que bagarres, excès de boisson, consommation de substances illégales, etc.), des problèmes financiers (notamment difficulté à trouver et conserver un emploi) ainsi que des difficultés dans leurs relations sociales.⁵³

– Victimes

À court terme, différentes conséquences touchent les victimes de harcèlement. Premièrement, au niveau scolaire, le harcèlement engendre un ressenti négatif et une peur de l'école, cela peut aller jusqu'à la phobie scolaire. Il y a donc un plus fort risque de difficultés scolaires et d'absentéisme.⁵⁴

Deuxièmement, la santé mentale peut être affectée par le harcèlement. En effet, celui-ci augmente le risque de dépression et de troubles de l'anxiété. Il agit également négativement sur l'estime de soi et la sociabilité.⁵⁵

Par ailleurs, les victimes de harcèlement présentent plus fréquemment que la population scolaire générale des problèmes somatiques tels que des déséquilibres alimentaires, des troubles du sommeil, des douleurs abdominales.⁵⁶

Notons que le harcèlement peut avoir, dès l'enfance, des conséquences graves telles que l'échec et le décrochage scolaire ou pire, des tentatives de suicide.

À plus long terme, la recherche de Wolke, Copeland, Angold et Costello met en évidence qu'avoir été victime de harcèlement dans l'enfance a des conséquences qui se répercutent jusqu'à l'âge adulte. La victimisation augmenterait en effet la probabilité de souffrir de problèmes de santé (tel que le diagnostic d'une maladie dite *sérieuse/grave*), mais aussi de problèmes financiers. Les victimes présenteraient également plus fréquemment des difficultés relationnelles.⁵⁷

⁵³ D. WOLKE, W. E. COPELAND, A. ANGOLD, E. J. COSTELLO, « Impact of Bullying in Childhood on Adult Health, Wealth, Crime, and Social Outcomes » », *Psychological Science*, XXIV, 10, 2013, p. 1958-1970.

⁵⁴ B. GALAND, *Comprendre le comportement des auteurs de harcèlement*, *op. cit.*

⁵⁵ B. GALAND, *Comprendre le comportement des auteurs de harcèlement*, *op. cit.* ; A. REIJNTJES, J. H. KAMPHUIS, P. PRINZIE, M. J. TELCH, « Peer victimization and internalizing problems in children : A meta-analysis of longitudinal studies », *Child Abuse & Neglect*, XXXIV, 4, 2010, p. 244-252.

⁵⁶ K. HURÉ, R. FONTAINE, V. KUBISZEWSKI, *op. cit.*

⁵⁷ D. WOLKE, W. E. COPELAND, A. ANGOLD, E. J. COSTELLO, *op. cit.*

– Harceleurs/Victimes

Les élèves qui ont été victimes de harcèlement, et qui par la suite deviennent agresseurs sont des élèves qui souffrent le plus fréquemment de conséquences négatives importantes à moyen et long terme.

À court terme, les conséquences pour ces élèves sont les mêmes que pour les élèves auteurs des faits et les victimes. C'est-à-dire qu'au niveau de l'école, leur implication dans la relation d'intimidation augmente les risques de difficultés, voire d'échec scolaire. Ces élèves présentent également plus fréquemment des troubles psychosomatiques : troubles alimentaires et du sommeil notamment⁵⁸. Les élèves victimes et auteurs présentent également une plus grande probabilité de problèmes mentaux tels que l'anxiété ou la dépression.

À plus long terme, les jeunes adultes qui ont été à la fois victimes et auteurs de faits d'intimidation ont une plus grande probabilité de présenter des problèmes de santé tels que le diagnostic d'une maladie grave ou d'un trouble psychiatrique que les jeunes adultes auteurs ou victimes de harcèlement. À noter que leur rétablissement serait aussi impacté. Ils auraient également

plus fréquemment des comportements à risque ou illégaux que la moyenne ou même que les victimes de harcèlement (mais moins fréquemment que les auteurs). En outre, ils auraient plus de probabilité que les victimes et les harceleurs de présenter des difficultés financières ainsi que des problèmes dans leur relation sociale.⁵⁹

“ *Le harcèlement peut avoir des conséquences importantes tant dans l'enfance qu'à l'âge adulte.* ”

En conclusion, nous constatons que le harcèlement peut avoir des conséquences importantes tant dans l'enfance qu'à l'âge adulte. Or, le harcèlement à l'école n'est pas un fait rare, puisqu'il implique, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 18 % des garçons âgés de 11 à 18 ans et 9,7 % de filles.⁶⁰ Il semble donc primordial de mettre en place dans les écoles des stratégies de prévention et d'intervention.

⁵⁸ A. REIJNTJES, J. H. KAMPHUIS, P. PRINZIE, M. J. TELCH, *op. cit.*

⁵⁹ D. WOLKE, W. E. COPELAND, A. ANGOLD, E. J. COSTELLO, *op. cit.*

⁶⁰ B. GALAND, V. HOSPEL, N. BAUDOIN, *op. cit.*

II. QUE FAIRE ? PRÉVENTION ET INTERVENTION

Nous venons de l'évoquer : le harcèlement scolaire est un problème important de par sa prévalence – il touche toutes les écoles, tous les milieux – et par ses conséquences négatives sur la vie de l'enfant et du jeune adulte. De plus, c'est un problème qui n'est pas neuf et qui est international : tant les pays occidentaux (nordiques, anglo-saxons et francophones) que les pays asiatiques (Hong-Kong, Japon...) connaissent la violence à l'école.

Alors pourquoi n'en parle-t-on que maintenant et si peu ?

1. En parler...

a. La loi du silence

Le harcèlement et plus largement la violence à l'école sont des problématiques qui existent depuis longtemps, cependant les élèves victimes ou témoins de faits de violences n'en parlent pas : la loi du silence règne. Cela peut s'expliquer principalement par deux raisons.

D'une part, les faits de harcèlement rapportés par les enfants aux adultes (parents ou enseignants) sont fréquemment minimisés par ces derniers. En effet, ces comportements sont souvent considérés comme relevant de l'expérience de vie, ils seraient *naturels* et *formateurs*.⁶¹ Les adultes atténueraient donc ces comportements, certains allant jusqu'au déni. Ils justifieraient leur inaction en se disant que « cela a toujours existé », que « cela ne porte pas à conséquence » ou bien que cela fait partie de la « socialisation juvénile normale ». ⁶² Puisqu'on leur répond que ces actes sont *normaux*, les enfants n'en parlent plus.

⁶¹ G. BRANDIBAS, B. JEUNIER, C. STILHART, « Harcèlement entre élèves. Conséquences somatiques et psychologiques », *Revue francophone du Stress et du Trauma*, VII, 3, 2007, p. 143-151 ; K. HURÉ, R. FONTAINE, V. KUBISZEWSKI, *op. cit.*

⁶² B. GALAND, « Prévalence et prévention du harcèlement en Belgique : comment aller de l'avant ? », Communication présentée à la conférence internationale organisée dans le cadre du projet européen SONET-BULL, Liège, 27 mai 2015, http://www.inforef.be/projets/sonet_bull/conference2.php

D'autre part, la loi du silence est entretenue par la crainte des victimes et des témoins. Les victimes n'osent pas dénoncer leur agresseur par peur de représailles plus importantes encore que ce qu'elles subissent déjà. Elles se taisent également, car elles auraient honte, se sentiraient coupables. Les témoins quant à eux, craindraient de devenir eux-mêmes victime ou bien d'empirer la situation en dénonçant ces faits.⁶³

“ Pour lutter contre le harcèlement scolaire, il est donc important de sensibiliser le public scolaire à cette problématique. ”

b. Sensibiliser le public

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, il est donc important de sensibiliser le public scolaire à cette problématique. Cette sensibilisation peut être mise en place sous différentes formes :

- Informer les parents et les enseignants aux conséquences que peuvent avoir les *petits faits* de violence que les enfants leur rapportent, afin d'induire un changement d'attitudes.
- Expliquer aux enfants l'importance de parler de ces faits, tant en les sensibilisant sur les conséquences du silence et de l'immobilisme qu'en les rassurant sur le fait qu'il ne peut rien leur arriver s'ils en parlent.

Nous pouvons le constater : le harcèlement est un phénomène minimisé et méconnu. Il est nécessaire que les adultes changent d'attitudes, en évitant d'être dans le déni ou de minimiser les faits. Les enfants, quant à eux, doivent prendre conscience de l'importance de parler des faits dont ils sont témoins ou victimes et ne plus craindre de briser la loi du silence. Pour ce faire, un moyen : la sensibilisation.

⁶³ *Harcèlement à l'école : Identification et pistes d'action*, Bruxelles : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), 2014, http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_HarcelementEcole_Final.pdf, consulté le 2 décembre 2015.

2. Prévenir⁶⁴

Nous venons de le voir, informer et sensibiliser les différents acteurs de l'institution scolaire à la problématique du harcèlement est une nécessité afin de lutter contre le harcèlement. Cette sensibilisation, notamment du monde enseignant permettra la mise en place de dispositifs de prévention. Mais justement, quels sont les outils de prévention possible ?

a. Amélioration du climat scolaire

Nous l'avons évoqué, les élèves acteurs du harcèlement ont un vécu scolaire négatif. Le climat ressenti par ces enfants serait donc délétère. Pour comprendre comment l'améliorer, mieux vaut le définir : le National School Climate Center le définit comme suit : « le climat scolaire reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. Pour autant il ne s'agit pas d'une simple perception individuelle. Cette notion de *climat* (appelé parfois *atmosphère*, *tonalité*, *cadre*, ou encore *milieu*), repose sur une expérience subjective de la vie scolaire qui prend en compte non pas l'individu, mais l'école en tant que groupe large et les différents groupes sociaux au sein de l'école. »⁶⁵

La prévention de ces comportements passera donc par l'entretien d'un climat scolaire positif, et donc par l'amélioration de l'expérience collective positive de la vie et du travail au sein de l'école. Pour ce faire, chaque école aura à évaluer les aspects positifs et ceux à faire évoluer de son climat. Cependant, l'ASBL

⁶⁴ Il s'agit ici d'exemples, il existe d'autres moyens de prévention, et beaucoup d'autres ne demandent qu'à être imaginés. Le fait qu'ils soient cités dans cette partie ne signifie pas qu'ils ne sont pas mis en place dans les établissements, mais au contraire que ce sont des bonnes pratiques à généraliser.

⁶⁵ E. DEBARBIEUX, N. ANTON, R. A. ASTOR, R. BENBENISHTY, C. BISSON-VAIVRE, J. COHEN, A. GIORDAN, B. HUGONNIER, N. NEULAT, R. ORTEGA RUIZ, J. SALTET, C. VELTSCHEFF, R. VRAND, *Le « Climat scolaire » : définition, effets et conditions d'amélioration. Rapport au Comité scientifique de la Direction de l'enseignement scolaire*, Paris : Ministère de l'Éducation nationale, MEN-DGESCO /Observatoire international de la Violence à l'École, 2012, p. 2.

Université de paix propose quelques pistes concrètes : « il peut s'agir d'agir sur la nourriture à l'école, la qualité des toilettes, l'aménagement des classes, mais aussi les horaires, les possibilités de participation des élèves à la vie et à l'identité de l'école, les pédagogies utilisées et leur adaptation aux élèves, la cohésion de l'équipe éducative, les normes sociales et les pratiques par rapport à la gestion des conflits et des diverses formes de violence, l'accompagnement des élèves en difficulté, l'organisation d'activités parascolaires in situ, l'accueil des nouveaux, le développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves, etc. »⁶⁶

Modifier le climat scolaire est donc une action collective qui nécessitera l'implication des directions, des enseignants et des élèves. Il passera par des aspects pratiques et par des aspects plus pédagogiques. Les moyens de prévention ou d'intervention que nous citerons par la suite font partie intégrante de ce changement de l'ambiance scolaire.

b. Médiation entre élèves

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les pairs jouent un rôle important dans le harcèlement : par leur implication ou par leur immobilisme, n'osant s'interposer entre le harceleur et sa victime, ils renforcent cette relation. Afin de remédier à cela, divers chercheurs proposent de mettre en place au sein de l'école et de la classe, un système de médiation entre élèves (dits aussi « système de coéducation »).

Le principe de base de la médiation « est qu'il n'y a pas de vie sans conflit et qu'un conflit n'est ni négatif ni positif. Un conflit, né d'une confrontation de besoins ou de valeurs, vécu comme un danger ou une souffrance, est aussi une opportunité de changement. La médiation permet donc de transformer le conflit et, à travers lui, de se transformer. »⁶⁷ L'idée ici est de mettre en place un système de gestion des conflits par la médiation entre élèves au sein

⁶⁶ Prévention du harcèlement à l'école – description de projet, Namur : Université de Paix ASBL/ Fondation Bernheim, s. d., p. 3, <http://www.universitedepaix.org/pdf/DescriptifH.pdf>.

⁶⁷ I. NAPROUS, « Qu'est-ce que la médiation par les pairs ? », RéseauCanope.fr, 11 juin 2014, <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceld/quest-ce-que-la-mediation-par-les-pairs.html>, article consulté le 2 décembre 2015.

de la classe. Ainsi, « la médiation *par les pairs* en milieu scolaire signifie que les médiateurs sont des élèves, du même âge ou à peine plus âgés, formés à la médiation. Les élèves médiateurs proposent leur aide aux protagonistes de disputes ou de bagarres et aux victimes de violence. »⁶⁸

Ce système dit également de coéducation, permettra à chaque élève de se sentir responsable du bien-être collectif de la classe : il les responsabilisera et leur apprendra à réguler les conflits de manière non violente. De plus, la création d'espaces de régulation des conflits permet d'améliorer le sentiment de justice scolaire, qui jouera lui-même sur la perception du climat scolaire.

Par ailleurs, la médiation entre pairs permet de contourner *la loi du silence* dont nous parlions précédemment : la gestion du conflit est effectuée entre élèves, à même niveau hiérarchique.

Enfin, ce système induit l'énonciation de règles explicites concernant la violence et le harcèlement. Cela permettra à chacun d'être sensibilisé à cette thématique.

c. Régulation des espaces

L'aménagement des espaces a une influence sur le climat scolaire et notamment l'aménagement de la cour de récréation. En effet, les élèves se côtoient, ayant tous des activités différentes : discussion, activités physiques, activités ludiques... Ce qui peut entraîner nombre de conflits : bousculades, brimades, etc. Il est donc important de penser l'aménagement des espaces, de réguler ceux-ci. Par exemple, un espace peut être dédié aux activités sportives, un autre pour ceux qui souhaitent discuter ou s'adonner à des activités plus calmes.

Cette régulation passe aussi par la mise en place de règles dédiées aux lieux. Si les règles sont énoncées clairement, le sentiment de justice scolaire ne pourra en être que meilleur : chacun sait ce qu'il peut ou ne peut pas faire, la sanction paraîtra alors plus juste.

⁶⁸ *Ibidem.*

3. Agir

Nous venons d'évoquer différents moyens de prévention. Cependant, dans de nombreuses situations, le harcèlement est présent. Évoquons quelques moyens d'intervention pour lutter contre le harcèlement.

a. Réduire les conséquences : amélioration du soutien social

Précédemment, lorsque nous avons évoqué le profil des élèves impliqués dans le harcèlement scolaire, nous avons mis en évidence que les élèves *harceleurs* se sentaient moins soutenus que les autres par leurs enseignants. Les élèves victimes et les élèves *harceleurs/victimes* se sentent, quant à eux, moins soutenus par leurs pairs.

Le soutien social perçu est donc une notion importante du phénomène de harcèlement. Celui-ci est défini par les scientifiques comme étant « une série de perceptions générales et spécifiques de comportements de soutien qui contribuent au bien-être physique et mental général et/ou comme un facteur de réduction d'une personne stressée »⁶⁹. Pour la population générale, le soutien social améliore le bien-être.

Dans le cadre du harcèlement, le soutien social agit comme un facteur de protection positif quant aux conséquences : il réduit le vécu scolaire négatif et le rejet de l'école, diminue les symptômes de dépression et augmente le sentiment d'efficacité personnel.⁷⁰ Augmenter le soutien social perçu tant des enseignants, que des pairs et des parents permettrait donc de réduire les conséquences du harcèlement.

⁶⁹ M. KILPATRICK DEMARAY, C. KERRES MALECKI, cités par M. KILPATRICK DEMARAY, C. KERRES MALECKI, « Perceptions of the Frequency and Importance of Social Support by Students Classified as Victims, Bullies, and Bully/Victims in an Urban Middle School », *School Psychology Review*, XXXII, 3, p.471-472 (traduction de l'auteure).

⁷⁰ M. KILPATRICK DEMARAY, C. KERRES MALECKI, op. cit. ; B. GALAND, V. HOSPEL, « Peer Victimization and School Disaffection : Exploring the Moderation Effect of Social Support and the Mediation Effect of Depression », *British Journal of Educational Psychology*, LXXXIII, 4, 2013, p. 569-590.

b. Identifier le harcèlement et dialoguer

Pour intervenir et arrêter le harcèlement, il est nécessaire d'être en capacité de l'identifier. Pour ce faire, les enseignants et les parents se doivent d'être sensibilisés aux différents signaux que peuvent envoyer les victimes (cfr. partie profil des victimes) :

- résultats scolaires en baisse ;
- rejet de l'école (« je ne peux pas y aller ») ;
- trouble du sommeil ;
- déséquilibre alimentaire ;
- symptômes de dépression et de renfermement de l'élève ;
- ...

Une fois les faits identifiés, les adultes auront à cœur de renouer le dialogue avec les acteurs du harcèlement : comprendre ce qui se passe et résoudre le conflit : comme pour le principe de médiation, les jeunes ont intérêt à prendre une part active dans la résolution du conflit, afin que celui-ci soit définitivement endigué.

L'enseignant pourra ensuite prendre des sanctions contre l'auteur des faits, selon le règlement énoncé par l'école.

Concrètement, dans son guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences scolaires, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose les pratiques suivantes à l'enseignant :

- **« Vis-à-vis de la victime :**
 1. Écouter la victime et lui dire qu'elle n'a pas mérité ses moqueries (cela permet de la déculpabiliser et montre à la victime qu'elle a le soutien de l'enseignant).
 2. Lui proposer un soutien moral et/ou psychologique en l'orientant vers le CPMS.
 3. Renforcer la victime : travailler avec elle son niveau de confiance en soi, ses capacités d'intégration sociales et son image d'elle-même (ce qui renforce le soutien social et l'estime de soi, facteurs qui réduisent les conséquences du harcèlement).

4. Inviter les parents d'enfants victimes à encourager celles-ci à s'investir dans des activités extrascolaires, afin de diminuer leur isolement. »⁷¹

Ces pratiques permettent de réduire les sentiments de honte et de culpabilité de la victime et d'améliorer sa perception du soutien provenant de l'enseignant ainsi que son estime de soi. Ces deux dernières notions permettent, nous l'avons vu, d'atténuer les conséquences du harcèlement.

- « Vis-à-vis de l'auteur :

1. Souligner l'inadmissibilité des comportements et décider en concertation avec l'équipe éducative de sanctions disciplinaires adaptées à l'acte, conformément au ROI.
2. Exclure n'est pas une solution adaptée ! Cette sanction déplace le problème et autorise le harceleur à recommencer dans un autre établissement.
3. Le responsabiliser et chercher avec lui un moyen de réparer le tort causé.
4. L'aider à développer de l'empathie, une aptitude sociale et la maîtrise de soi.
5. Examiner avec les parents d'enfants agresseurs comment faire pour diminuer les comportements hostiles. »⁷²

Discuter avec l'élève, le responsabiliser et chercher avec lui un moyen de réparer leur tort, l'aider à développer son empathie permet d'améliorer sa perception du soutien de l'enseignant. Cela permettra peut-être également d'améliorer son adaptation au cadre scolaire.

⁷¹ Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire, 2^e éd., Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, p. 48, <http://enseignement.be/index.php?page=26937>, document consulté le 2 décembre 2015.

⁷² Guide pratique relatif à la prévention..., *op. cit.*

- « Vis-à-vis des témoins :

Protéger la victime et sanctionner le harceleur ne suffit pas ; la prise en charge doit concerner toute la communauté éducative, y compris les *élèves-spectateurs*, mais aussi les autres membres du personnel de l'école, comme les éducateurs, les surveillants de la garderie... »⁷³

Une fois l'intervention dite *de crise* effectuée, il est important de mettre en place un programme de prévention du harcèlement. Celui-ci aura notamment pour objectif d'évaluer le climat scolaire de l'école afin de l'améliorer.

- Les sanctions prévues par la loi

Il n'y a pas de sanction prévue par la loi (qui est, nous l'avons dit, assez floue quant à la notion de harcèlement). Cependant, en cas de manquement grave, le « décret Missions prévoit une exclusion définitive de l'auteur du harcèlement en cas :

- d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique ou morale,
- d'un élève ou d'un membre du personnel,
- de faits compromettant la bonne marche de l'école,
- ou entraînant un préjudice matériel ou moral grave pour l'école. »⁷⁴

« Le Code civil prévoit également la responsabilité civile du harceleur qui dispose du discernement (article 1382) ainsi que la responsabilité civile des parents auteur d'une faute présumée d'éducation (article 1384, al2). »⁷⁵

Notons que le cadre légal ne permettra pas d'endiguer les comportements de harcèlement : l'exclusion ou la sanction sans explications ne feront que déplacer le problème d'une école à l'autre.

⁷³ *Ibidem.*

⁷⁴ B. GALAND, N. DENIES, « Harcèlement. État des connaissances – Partie I », Communication présentée au colloque participatif *Le Harcèlement à l'école : croisons nos regards*, Bruxelles, 18 février 2014. <http://www.enseignement.be/index.php?page=27002&navi=4228>

⁷⁵ *Ibidem.*

Olweus Bullying Prevention Program

Dan Olweus est un chercheur de l'université de Bergen en Norvège, qui travaille depuis les années 1970 sur le thème du harcèlement scolaire (school bullying). Ce psychologue a été le premier théoricien du bullying. Dans la continuité de l'étude de ce concept, il a élaboré un programme de prévention du harcèlement : le Olweus Bullying Prevention Program (OBPP). Un intérêt majeur de ce programme est sa fiabilité : son implémentation a été évaluée par différents chercheurs, à grande échelle et dans différents pays.

« Les principaux objectifs de l'OBPP sont de réduire les problèmes de harcèlement existant parmi les élèves à l'école, prévenir le développement de nouveaux problèmes d'intimidation, et les relations entre les pairs à l'école.⁷⁶ (...) Ces objectifs seront atteints par la restructuration de l'environnement scolaire. Cette restructuration a pour but de réduire les opportunités et les récompenses qui encouragent l'engagement dans le harcèlement et de construire un sentiment d'appartenance à une communauté, des élèves et adultes qui interagissent dans l'environnement scolaire.

L'OBPP est basé sur quatre principes clés. Les adultes à l'école (et idéalement, à la maison) devraient (a) montrer un intérêt chaleureux et positif envers leurs étudiants ; (b) poser des limites fermes aux comportements inacceptables ; (c) implémenter des conséquences négatives cohérentes qui ne sont ni physiques ni hostiles, lorsque les règles sont enfreintes ; et (d) être un modèle positif d'autorité. (...) Ces principes ont été traduits par un nombre d'interventions spécifiques qui ont lieu à quatre niveaux : l'école, la classe, l'individu, et, dans certains contextes, la communauté. »⁷⁷

La figure ci-contre nous donne une vue d'ensemble de ce programme aux niveaux précités.

⁷⁶ D. OLWEUS, S. P. LIMBER, « Bullying in School : Evaluation and Dissemination of the Olweus Bullying Prevention Program » *American Journal of Orthopsychiatry*, LXXX, 1, 2010, p. 124-134.

⁷⁷ D. OLWEUS, S.P. LIMBER, *op. cit.*, p. 126 (traduction de l'auteure).

Vue d'ensemble de l'OBPP⁷⁸

Conditions générales	Implication et ouverture de la part des adultes
Mesures au niveau de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête par questionnaire • Journée de conférence • Supervision efficace durant les temps de pause • Groupe de discussion du personnel • Formation à la coordination de groupe
Mesures au niveau de la classe	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de règles dans la classe contre le harcèlement • Groupes de paroles avec les élèves • Rencontres avec les parents de la classe
Mesures au niveau individuel	<ul style="list-style-type: none"> • Conversations sérieuses avec les harceleurs et victimes • Conversations sérieuses avec les parents des élèves impliqués • Utilisation de l'imagination des enseignants et des parents • Développement de plans d'intervention individuelle

⁷⁸ J. H. KALLESTAD, D. OLWEUS, « Predicting Teachers' and Schools' Implementation of the Olweus Bullying Prevention Program :A Multilevel Study », *Prevention & Treatment*, VI, 2, 2003.

CONCLUSION

Le harcèlement scolaire est une problématique au cœur des préoccupations actuelles : tant les responsables politiques que les équipes éducatives prennent conscience de l'ampleur du problème et des conséquences que cela peut avoir sur la vie des acteurs qui entrent en jeu dans cette relation. Or, les conséquences peuvent être dramatiques : dépression, isolement, échec scolaire, voir tentatives de suicide, à court terme ; difficultés financières, difficultés dans les relations sociales et problèmes de santé à moyen et long terme.

Des stratégies de prévention doivent donc être mises en œuvre. Celles-ci passent principalement par l'amélioration du climat scolaire : régulation des espaces, mise en œuvre de la pédagogie de coéducation et de médiation entre pairs, amélioration de la communication entre les différents acteurs... Cela demande donc une volonté des établissements et un soutien aux écoles. Les actions du gouvernement actuel vont dans ce sens : plusieurs mesures ont été annoncées pour sensibiliser les élèves et parents et former les équipes éducatives. La volonté est là, les mesures sont prises, les établissements scolaires se saisiront-ils des outils qui leur sont proposés ? Les résultats seront-ils à la hauteur des attentes ?

Rendez-vous est pris en fin de législature pour évaluer ces mesures et constater, nous l'espérons, la diminution de la prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

LIENS ET CONTACTS UTILES

I. Liens

- Plateforme « harcèlement à l'école » :
www.enseignement.be/harcèlement
- Cette plateforme est mise en place pour informer et orienter les parents et enseignants confrontés au harcèlement scolaire.
- Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire :
<http://enseignement.be/index.php?page=26937>
- Ce guide, à destination du personnel de l'enseignement, offre une vue d'ensemble des outils proposés par la Fédération Wallonie-Bruxelles : tant en matière de sensibilisation et de prévention que d'intervention. Il est à mettre entre toutes les mains !
- Dépliant « élèves » : Harcèlement à l'école : À qui en parler ?
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27589&navi=4216>
- Ce triptyque distribué aux élèves, les informe de ce qu'est le harcèlement et des personnes à qui ils peuvent en parler, qu'ils soient témoins, victimes ou auteurs.
- Dépliant « parents » : Harcèlement à l'école : Que faire ?
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27587&navi=4224>
- Ce dépliant mis à disposition des parents les informe sur ce qu'est le harcèlement, sur les signes qui permettent de le détecter et sur la manière d'agir si leur enfant est victime, témoin ou auteur.

2. Contacts utiles

- Annuaire des Centres psycho-médicaux-sociaux (PMS) :
<http://www.enseignement.be/index.php?page=26028>
- Associations d'Aides en Milieux ouverts :
<http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=329>
- Service des équipes mobiles :
<http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=996>
- Numéro vert « Assistance-Ecole » : 0800/20.410 (depuis la Belgique)
- Numéro vert « Ecole et Parents » : 0800/95.580 (depuis la Belgique)

BIBLIOGRAPHIE

- BELLON J.-P., GARDETTE B., « Le rôle des pairs dans la constitution du harcèlement scolaire ». *Harcèlement entre élèves*, s. d.,
<http://harcelement-entre-eleves.com/pages/liens.html>, consulté le 14 décembre 2015.
- BOSWORTH K., ESPELAGE D. L., SIMON T. R. « Factors Associated with Bullying Behavior in Middle School Students », *The Journal of Early Adolescence*, XIX, 3, 1999, p. 341-362.
- BOWERS L., SMITH P.K., BINNEY V., « Perceived family relationships of bullies, victims and bully/victims in middle childhood. », *Journal of Social and Personal Relationships*, XI, 2, 1994, p. 215-232.
- BRANDIBAS G., JEUNIER B., STILHART C., « Harcèlement entre élèves. Conséquences somatiques et psychologiques. », *Revue francophone du Stress et du Trauma*, VII, 3, 2007, p. 143-151.
- Circulaire n° 5415, Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire, 17 septembre 2015.

- « Cyber-harcèlement – que peut faire l'école ? », *ChildFocus.be*, s. d., <http://www.childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/professionnels/les-reseaux-sociaux/cyber-harcèlement-que-peut-faire>, consulté le 14 décembre 2015.
- DEBARBIEUX E., ANTON N., ASTOR R.A., BENBENISHTY R., BISSON-VAIVRE C., COHEN J., GIORDAN A., HUGONNIER B., NEULAT N., ORTEGA RUIZ R., SALTET J., VELTSCHEFF C., VRAND R., *Le « Climat scolaire » : définition, effets et conditions d'amélioration. Rapport au Comité scientifique de la Direction de l'enseignement scolaire*, Paris : Ministère de l'Éducation nationale, MEN-DGESCO /Observatoire international de la Violence à l'École, 2012.
- *Déclaration de politique communautaire 2014-2019. Fédérer pour réussir.* <http://gouvernement.cfwb.be/d-claration-de-politique-communautaire-2014-2019-f-d-rer-pour-r-ussir>
- *Décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination*, 12 décembre 2008, modifié le 5 décembre 2013.
- *Décret Mission : Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.*
- *Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire*, 2^e éd., Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, <http://enseignement.be/index.php?page=26937>.
- GALAND B., « Prévalence et prévention du harcèlement en Belgique : comment aller de l'avant ? », Communication présentée à la conférence internationale organisée dans le cadre du projet européen SONET-BULL, Liège, 27 mai 2015, http://www.inforef.be/projets/sonet_bull/conference2.php
- GALAND B., « Comprendre le comportement des auteurs de harcèlement : un test de cinq hypothèses », Communication présentée au 82^e Congrès de l'ACFAS, Québec, mai 2014, <https://www.violence-ecole.ulaval.ca>
- GALAND B., HOSPEL V., « Peer victimization and school disaffection : Exploring the moderation effect of social support and the mediation effect of depression », *British Journal of Educational Psychology*, LXXXIII, 4, 2013, p. 569-590.

- GALAND B., DENIES N., « Harcèlement. État des connaissances – Partie I », Communication présentée au colloque participatif *Le Harcèlement à l'école : croisons nos regards*, Bruxelles, 18 février 2014.
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27002&navi=4228>
- GALAND B., HOSPEL V., BAUDOIN N., *Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles : Rapport d'enquête*, Louvain-la-Neuve : UCL, GIRSEF, 2014.
- GALAND B., PHILIPPOT P., PETIT S., BORN M., BUIDIN G., « Regards croisés sur les phénomènes de violence en milieu scolaire : Élèves et équipes éducatives », *Revue des Sciences de l'Éducation*, 30, 2004, p. 465-486.
- GURBA J., MEUSY V., *Du harcèlement scolaire au cyber-harcèlement : état des lieux dans le canton du Jura au cycle 2*, Mémoire de Bachelor non publié, Porrentruy : Haute-Ecole Pédagogique Bejune, 2014.
- *Harcèlement à l'école : Identification et pistes d'action*, Bruxelles : Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant (CODE), 2014. En ligne : http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_HarcelementEcole_Final.pdf.
- HUMBEECK B., *Recherche action : prévention de la violence et du harcèlement dans les cours de récréation*, Mons : UMons, CERIS, s. d.,
<http://www.sciencesdelafamille.be/pr%C3%A9vention-de-la-violence-et-du-harc%C3%A8lement-scolaire/>
- HUMBEECK B., *Recherche action : prévention de la violence et du harcèlement dans les cours de récréation. Axe 2 : Médiation des interactions violentes au sein du groupe*, Mons : UMons, CERIS, s. d.,
<http://www.sciencesdelafamille.be/pr%C3%A9vention-de-la-violence-et-du-harc%C3%A8lement-scolaire/axe-2-harc%C3%A8lement-et-m%C3%A9diation-scolaire/>
- HURÉ K., FONTAINE R., KUBISZEWSKI V., « Traitement de l'information sociale et profils dans le harcèlement scolaire chez les adolescents », *European Review of Applied Psychology / Revue Européenne de Psychologie appliquée*, LXV, 2, 2015, p. 83-91.
- KALLESTAD J. H., OLWEUS D., « Predicting Teachers' and Schools' Implementation of the Olweus Bullying Prevention Program : A Multilevel Study », *Prevention & Treatment*, VI, 2, 2003.

- KARRAY KHEMIRI A., DERIVOIS D., « La violence scolaire du point de vue des professionnels des maisons d'enfants à caractère social : Une étude exploratoire », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, LX, 7-8, 2012, p. 516-525.
- KILPATRICK DEMARAY M., KERRES MALECKI C., « Perceptions of the frequency and importance of social support by students classified as victims, bullies, and Bully/Victims in an urban middle school », *School Psychology Review*, XXXII, 3, 2003, p. 471-489.
- NAPROUS I., « Qu'est-ce que la médiation par les pairs ? », RéseauCanope.fr, 11 juin 2014, <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressource/quest-ce-que-la-mediation-par-les-pairs.html>.
- NESDALE D., DURKIN K., MAASS A., KIESNER J., GRIFFITHS J.A., « Effects of group norms on children's intentions to bully », *Social Development*, XVII, 4, 2008, p. 889-907.
- Note au gouvernement de la Communauté Française. *Mesures de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement en milieu scolaire*. 25 août 2015.
- OLWEUS D., *Bullying at school : What we know and what we can do*, Malden : Blackwell Publishing, 1993.
- OLWEUS D., LIMBER S.P., « Bullying in School : Evaluation and Dissemination of the Olweus Bullying Prevention Program », *American Journal of Orthopsychiatry*, LXXX, 1, 2010, p. 124-134.
- *Régulation des espaces scolaires*, Wavre : Centre local de Promotion de la Santé Brabant Wallon, s. d., <http://www.clps-bw.be/sante-et-bien-etre-a-l-ecole/plate-forme-amelioration-du-climat-scolaire-et-prevention-du-harcelement/mettre-en-oeuvre/regulation-des-espaces-scolaires-1>
- REIJNTJES A., KAMPHUIS J. H., PRINZIE P., TELCH M. J., « Peer victimization and internalizing problems in children : A meta-analysis of longitudinal studies », *Child Abuse & Neglect*, XXXIV, 4, 2010, p. 244-252.
- SCHWARTZ D., DODGE K. A., PETTIT G. S., BATES J. E., « The early socialization of aggressive victims of bullying », *Child Development*, LXVIII, 4, 1997, p. 665-675.

- THÉNOR A., *L'enfer au collège*, Toulouse : Milan, « Poche Junior », 2012.
- VAN HONSTÉ C., *Le Cyber-Harcèlement – Quand le harcèlement se poursuit en dehors de l'école*, Bruxelles : FAPEO, « Analyse », 2014, <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2014/05/1-15-2014-Cyberharc%C3%A8lement.pdf>
- VEENSTRA R., LINDENBERG S., OLDEHINKEL A. J., DE WINTER A. F., VERHULST F. C., ORMEL J., « Bullying and victimization in elementary schools : A comparison of bullies, victims, Bully/Victims, and uninvolved preadolescents », *Developmental Psychology*, XLI, 4, 2005, p. 672-682.
- WOLKE D., COPELAND W. E., ANGOLD A., COSTELLO E. J., « Impact of bullying in childhood on adult health, wealth, crime, and social outcomes », *Psychological Science*, XXIV, 10, 2013, p. 1958-1970.

Auteure : Marie-Sarah Delefosse

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Longtemps passée sous silence, la violence à l'école, et plus particulièrement le harcèlement à l'école, est aujourd'hui au cœur des préoccupations du monde éducatif.

En dépit de ces efforts, le harcèlement scolaire est encore trop souvent une réalité méconnue voire minimisée. Cette étude a pour objet d'aider à y voir plus clair. Qu'est-ce qu'on entend exactement par « harcèlement à l'école » ? Quels sont les facteurs susceptibles de l'induire ? Quelles sont ses conséquences pour les victimes ? Pour les auteurs ? Et enfin, quelles stratégies de prévention et d'intervention possibles contre le harcèlement ?

